

**MAIRIE D'ESPALION
AVEYRON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 26 MARS 2009**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, salle du Conseil, sur convocation adressée par Monsieur Gilbert CAYRON, Maire d'ESPALION.

Etaients présents : Mmes –ANGLADE - GINISTY - GLANDIERES - LACAMPAGNE – LADOUX - LANTUECH - MARTIN - MICHEL - REY

Mrs – ANGLES - BATUT - CAYRON – DELPERIE – GIRBAL - GRANDESSO – LE DERFF - MAZELIER - RUFFAT – SALVAN - SEPTFONDS - TAVET - URIBELARREA

Absents représentés : Mme AUSSEIL *procuration* à Mme REY

Absents : - Mr CAVIALE – Mme MERCADIER - Mlle POUX – Mlle SOLIGNAC

Autres membres présents :

Jean Marie ANDRETTO, Fabien PEREZ.

Mme Pierrette MICHEL est désignée *secrétaire de séance*.

* * * * *

Le Maire propose l'Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 Janvier 2009.

Aucune observation n'est formulée. Ce Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

DELIBERATION N°1

Démission de Monsieur MARTINEZ Patrick, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une lettre de démission lui a été adressée.

Il propose que Mr MARTINEZ soit remplacé par Mr LE DERFF Daniel, qui est le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste majoritaire « Ensemble pour Espalion ».

La démission de Mr MARTINEZ est acceptée.

Monsieur le Maire déclare Monsieur LE DERFF Daniel installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Il lui sera attribué un travail au sein d'une commission dans les jours prochains.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

* * * * *

Les comptes administratifs et les budgets primitifs sont présentés par David DELPERIE, Adjoint aux Finances.

Présentation des comptes administratifs 2008

pour l'ensemble des budgets suivants :

- Commune,
- Gîte d'Etape,
- Centre Hébergement,
- Lotissements de Ferranden 1 et 2,
- Lotissements de Ferranden 3 et 4,
- Lotissement de Carbonnelle,
- Lotissement La Barthe 2,
- Parc d'activités de Peyrolebade,
- Parc des Glèbes,
- La Barrière

Les comptes administratifs sont approuvés à la majorité (1 abstention).

Présentation des Budgets Primitifs 2009

pour l'ensemble des budgets suivants :

- Commune,
- Gîte d'Etape,
- Centre Hébergement,
- Lotissements de Ferranden 1 et 2,
- Lotissements de Ferranden 3 et 4,
- Lotissement de Carbonnelle,
- Lotissement La Barthe 2,
- Parc d'activités de Peyrolebade,
- Parc des Glèbes,
- La Barrière
- Les Garrigues

Les Budgets Primitifs approuvés à l'unanimité.

Mme GLANDIERES souhaite connaître le contenu de la ligne prestations de services :
Mr le Maire l'informe de l'Eclairage Public. Il propose à l'Assemblée de se rapprocher pour ceux qui le souhaitent des documents de maintenance de l'éclairage public effectué sur la ville.

Concernant le Budget Annexe du Centre d'Hébergement, Mme GLANDIERES fait remarquer la différence importante d'activité entre 2007 et 2008.

Mr DELPERIE informe l'assemblée que ce manque d'activité en 2007 était du à l'interruption partielle d'un contrat avec une société Belge pour les mois de juillet et août.

Le Centre d'Hébergement a du après cette phase difficile prendre de nouvelles orientations et effectuer des travaux : aménagement de certaines zones, équipement pédagogique pour recevoir des classes découvertes en 2008.

Mr DELPERIE fait remarquer aussi que certaines villes d'Ile de France clientes du Centre d'hébergement avaient diminué leurs aides aux voyages scolaires.

Mr TAVET informe l'assemblée du déplacement de la Gare Routière. Située parking « 8 à huit », elle sera prochainement déplacée au parking Alexandre Bessières pour des raisons de sécurité. Un marquage au sol s'impose. Le Conseil Général devant donner son accord en sera informé.

* * * * *

DELIBERATION N°2

Taux des Impositions : Année 2009

Monsieur le Maire rappelle le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 29 Janvier 2009 qui fixait les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du budget 2009.

Il propose donc de maintenir comme prévu, et sans changement pour 2009, les taux des impositions locales comme suit :

| | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation : | 11.55 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 17.96 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 50.15 % |
| - Taxe professionnelle : | 11.23 % |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

* * * * *

Désignation de membres complémentaires pour siéger au SIVU Assainissement.

Ce point n'est pas abordé par manque d'éléments à ce jour pour pouvoir délibérer.

* * * * *

DELIBERATION N°3

Modification des tarifs de la Bibliothèque Municipale

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de modifier à compter du 1er avril 2009 les tarifs de la régie de la Bibliothèque Municipale comme suit :

- **ADULTE** **12 €**.... 3 ouvrages dont 1 nouveauté + 1 vidéo..... durée 3 semaines
..... **18 €**.... 5 ouvrages dont 1 nouveauté + 2 DVD..... durée 3 semaines
- **ETUDIANT** (*présentation obligatoire de la carte d'étudiant en cours de validité*)
..... **5 €**..... 3 ouvrages + 1 vidéo durée 3 semaines
- **JEUNE** (*jusqu'en terminale*)
..... **5 €**..... 5 ouvrages – pas de vidéo durée 3 semaines
- **VACANCIER** (*prêt accompagné d'une caution de 25 €*)
..... **6 €**..... 3 ou 5 ouvrages (selon l'âge) durée 3 semaines

Durée du prêt pour une nouveauté = 15 jours

* * * * *

DELIBERATION N°4

Tarifs Centre d'Accueil « Les Boraldes »

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de modifier à compter de ce jour, les tarifs concernant le Centre d'Accueil Les Boraldes, comme suit :

- Pension Complète :
 - Normale 39,00 €
(base repas normaux)
 - Sportifs 40,00 €
 - Gastronomique 43,00 €

- Demi-Pension : 32,00 €
- Supplément Repas gastronomique..... 4,00 €
- Petit Déjeuner 4,00 €

- Nuitée 13,00 €
- Location draps :
 - Semaine 6,10 €
 - Week-end 3,00 €

- Repas
 - sans hébergement..... 15,00 €
 - normal avec hébergement..... 12,00 €
 - gastronomique 16,00 €
 - froid à emporter, pique-nique 7,00 €
 - buffet dressé : 10,00 €
 - buffet non dressé : 7,00 €
 - goûter 2,00 €
 - repas enfants 10,00 €
 - collations 3,00 €

- Gestion libre
 - Prix par personne (minimum 20)..... 15,00 €

Le ménage pourra être assuré à la demande au prix de 15.00 € l'heure.

- Tarif spécial Collège de la Rivière 20,00 €

- Classe découverte, séjours jeunes, enfants.
 - Pension complète 25,00 € convention particulière
 - 29,00 € repas enfant normal
 - 31,00 € repas régional

 - Demi-pension 21,00 € repas enfant normal
 - 23,00 € repas enfant régional

- Boissons : Distributeur automatique
 - Canettes 33 cl 1.00 €
 - Bouteilles 0.5 cl 1.00 €

- Location de salle

| | | |
|-----------|-------------|--------------------------|
| | Particulier | Association |
| Salle 1/3 | 100.00 € | 80,00 € (Location Salle) |

| | | |
|------------------------|----------|------------------------------|
| | | 50,00 € (supplément cuisine) |
| Entière (avec cuisine) | 300.00 € | |
| Sans cuisine | 200,00 € | |

Le Centre d'Accueil Les Boraldes n'assure pas la fourniture des repas s'il n'y a pas d'hébergement. Les particuliers doivent faire appel à un traiteur agréé, pour l'utilisation des cuisines).

- Les cautions

Deux types de cautions :

- Une pour les parties communes : 300,00 €
- Une pour les chambres utilisées : 150,00 €

* * * * *

DELIBERATION N°5

Adhésion à l'Association de promotion et d'animation des marchés aveyronnais

Le Maire propose d'adhérer à l'Association de Promotion et d'Animation des Marchés Aveyronnais.

Cette Association forte de ses 60 adhérents, centre son plan d'action sur la communication afin de valoriser ses lieux de vie et d'échanges que sont les foires et marchés.

A cet effet 15000 dépliant sont distribués sur la période d'Avril à Septembre auprès des Mairies, Offices de Tourisme et syndicats d'initiative. Cette adhésion représente un coût de 200 €.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association de Promotion et d'Animation des Marchés Aveyronnais et autorise Monsieur le Maire à signer cette adhésion.

Mme GLANDIERES fait remarquer que le marché du mardi est de moins en moins fréquenté. Elle propose de déplacer le marché au mercredi (possibilité alors aux parents et aux enfants d'aller ensemble au marché).

Mr le Maire propose à la Commission 1 d'engager une réflexion sur cette proposition.

* * * * *

DELIBERATION N°6

Tarifs des Marchés de Producteurs de Pays

Le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2005, il a été créé un « Marché de Producteurs de Pays » et la Collectivité approuvait la charte de l'Association de Gestion des Marchés de Pays de l'Aveyron.

Il propose de modifier à partir de 2009, les tarifs des droits de place pour ces Marchés (y compris pour celui organisé à Noël et aussi à l'occasion de la Foire Exposition).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs des droits de place et d'objets divers pour les Marchés de Producteurs de Pays (y compris pour celui organisé à Noël et aussi à l'occasion de la Foire Exposition) comme suit :

| | Pour 1 marché | Forfait 4 marchés |
|--------------------|---------------|-------------------|
| 3 mètres linéaires | 16 € | 60 € |
| 4 mètres linéaires | 22 € | 80 € |
| 5 mètres linéaires | 28 € | 100 € |
| 6 mètres linéaires | 34 € | 120 € |

Badge producteur : 1 €
Pique-prix : 1 €
Plaquettes d'identification : 2 €

Marché de Noël : 30 € par marché (coût plus élevés installations)

A compter de 2009, il est également demandé aux exposants des 4 Marchés de Pays estivaux ainsi que celui de Noël, une participation de 2.50 € par marché et par emplacement (cette somme étant intégrée dans la cotisation de l'AGMP 12).

DELIBERATION N°7

Achat par la Commune d'Espalion d'un terrain de 21 m² à Mr FRIC Jean-Michel

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 11 juin 2007 la Commune d'Espalion a décidé de céder à Monsieur FRIC Jean-Michel une parcelle de terrain de 63 m² au prix de 6.25 € T.T.C. le m², provenant d'un déclassement d'une partie du chemin de Ferrandez.

Suite à différents contacts avec Mr FRIC, le Maire propose d'acquérir une parcelle de 21 m² lui appartenant, et qui lui avait été prise il y a plusieurs années pour élargir l'accès au Chemin de Ferrandez. (voir plan annexé).

Cette acquisition viendrait en déduction du terrain de 63 m² à céder à Monsieur FRIC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de cette parcelle.

Cette acquisition viendra en déduction du prix du terrain de 63 m² à céder à Mr FRIC Jean-Michel.

DELIBERATION N°8

Echange de terrains avec Mr DELMAS Michel, rue Octave Portal

Le Maire propose à l'Assemblée de régulariser un échange de terrains entre Mr DELMAS Michel propriétaire de la parcelle AD 368 d'une superficie de 86 m², située rue Octave Portal, et la Ville d'Espalion propriétaire de la parcelle cadastrée AD 519 d'une superficie de 76 m², située également rue Octave Portal.

Cet échange pourrait s'effectuer sous forme de vente avec datation en paiement.

Le Conseil Municipal approuve cet échange de terrains à l'unanimité sous forme de vente avec datation de paiement.

DELIBERATION N°9

Achat de terrain au lieu-dit Four à Chaux de Labro

Le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir une parcelle de 192 m² appartenant à Mme GLOTIN Danielle. Cette acquisition permettrait d'améliorer l'accès à la parcelle B 225 achetée dernièrement à Mr Cazes. Ce terrain d'une superficie de 192 m² est proposé au prix de 25 € T.T.C. le mètre carré.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition de terrain au prix de 25 € T.T.C. le mètre carré.

DELIBERATION N°10

Vente de terrain à Mr SOULIE Philippe au Parc d'activités de Peyrolebade

Le Maire informe l'Assemblée de la demande formulée par Mr SOULIE Philippe d'acquérir environ 4500 m² issus de l'Ilot A du Parc d'Activité de Peyrolebade.

Il est rappelé que le prix unitaire est de 14 € HT. le mètre carré.

Le terrain restant de l'Ilot A sera rattaché à l'Ilot B qui verra donc sa superficie modifiée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette vente de terrain à Mr SOULIE au prix unitaire de 14 €H.T. le mètre carré.

DELIBERATION N°11

Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc d'Activités des Glèbes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la modification apportée à l'équipe de la SEM 12 titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parc d'activités des Glèbes, par la cessation de l'activité de Mme ANDRIEU Geneviève. L'intéressée est remplacée par Mr CORTHIER Xavier, géomètre à ESPALION. D'autre part le tableau de répartition de rémunération est aussi modifié pour tenir compte du suivi des travaux confiés à la SEM 12.

Ces modifications font l'objet d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant global du marché reste inchangé.

Cet avenant est approuvé à la majorité (1 abstention).

DELIBERATION N°12

Subventions voyage scolaire en Espagne pour les Collèges d'Espalion

Il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 450 € :

- pour le voyage organisé par le Collège Denayrouze en Espagne pour un séjour du 01 au 07 février 2009,
- pour le voyage organisé par le Collège de l'Immaculée Conception du 27 au 30 avril 2009.

Il est précisé que cette subvention devra venir en déduction de la part des familles des élèves domiciliés à Espalion.

Le Conseil Municipal donne son accord à la majorité (1 abstention) pour l'attribution de ces subventions.

DELIBERATION N°13

Convention tripartite de partenariat entre le Syndicat de l'E.N.M.D.A., la Cabrette du Haut Rouergue et la Ville d'Espalion

Monsieur le Maire expose qu'afin de pérenniser son activité, la Cabrette du Haut Rouergue a demandé à l'ENMDA de mettre en place une formation spécifique à l'attention des musiciens. Cette formation est ouverte à d'autres personnes intéressées, dans l'objectif de leur permettre d'intégrer à terme la Cabrette du Haut Rouergue.

Il expose les termes de la convention.

Pour sa part, la Ville d'Espalion, désireuse de soutenir les activités de la Cabrette et de l'antenne de l'ENMDA et de contribuer à la protection du patrimoine rouergat que constituent les musiques traditionnelles, soutient financièrement le projet, au titre des élèves domiciliés à Espalion.

- Coût pour les élèves membres de la Cabrette :

- élève d'Espalion : 125 € par élève à la charge de la cabrette, 125 € par élève à la charge de la Commune, 125 € à la charge de chaque élève.
- hors Espalion : 125 € par élève à la charge de la Cabrette et 250 € à la charge de chaque élève

- Coût pour les élèves non-membres de la Cabrette :

- domicilié à Espalion : 125 € par élève à la charge de la Commune et 250 € à la charge de chaque élève
- hors Espalion : 375 € à la charge de chaque élève.

Cette convention est proposée pour l'année 2008/2009

Le Conseil Municipal approuve à la majorité cette convention (1 abstention) et autorise Mr le Maire à la signer.

DELIBERATION N°14

Création d'un poste permanent à temps non complet, d'Adjoint des Services Techniques au Centre d'Hébergement

Le Maire informe l'Assemblée qu'en 2008, la collectivité avait recruté deux agents dans le cadre d'un C.I RMA de mars à septembre pour faire face à l'accroissement de l'activité du Centre d'Hébergement.

Le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^o classe permanent à temps non complet (27 h / semaine) à compter du 01/04/2009, poste qui serait attribué à un de ces deux agents qui a donné entière satisfaction.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe permanent à temps non complet (27 h / semaine) à compter du 01/04/2009.

DELIBERATION N°15

Convention avec la Préfecture de l'Aveyron relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans les communes

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le projet de convention pour la mise en

place du titre sécurisé. Ce dispositif sera mis en place à partir de juin / juillet 2009 pour les passeports.

En ce qui concerne la Ville d'Espalion, le choix a été fait de ne pas procéder à la prise des photographies. Les particuliers devront donc se rendre chez un photographe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention entre la Préfecture de l'Aveyron et la Commune d'Espalion relative à la mise en dépôt dans les locaux de la Commune d'Espalion d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage, et autorise le Maire à signer cette convention et tout avenant qui pourrait intervenir à l'initiative de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés en cas de modification des règles juridiques et techniques applicables.

Deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour en accord avec le Conseil Municipal.

DELIBERATION N°16

Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi des finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

Monsieur le Maire expose le principe du dispositif de plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), qui permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007, soit 1 736 901 €,
- Décide d'inscrire au budget de la Commune d'Espalion 2 834 588 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 63,198 % par rapport au montant référencé déterminé par les services de l'Etat ;
- Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune d'Espalion s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

DELIBERATION N°17

Diagnostic de l'Offre commerciale et des Services de la Ville d'Espalion – Etude d'impact du contournement de la Ville : Choix du bureau d'étude

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du Conseil Municipal en date du 14 Novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une étude pour un diagnostic de l'Offre Commerciale et des Services de la Ville d'Espalion – Etude d'impact du contournement de la Ville.

Il informe l'Assemblée :

1. qu'un marché suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics a été lancé. Quatre entreprises ont été consultées. Trois ont remis une offre.

2. différentes réunions de la Commission d'Appel d'Offres et du groupe de travail ont été organisées.
3. avoir rencontré chacun des trois bureaux d'études.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de retenir le Cabinet RMD d'Albi, qui a remis une offre à 34 925 €H.T., la mieux disante.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce choix et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses.

SDIS

Mr le Maire demande d'accepter la proposition du SDIS concernant la zone artisanale de Najas. Il s'agit de modifications des limites de secteurs et de mise à jour du règlement opérationnel.

Concernant le Parc d'activités de Najas, le centre de l'intervention sera Bozouls.

Hôpital

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'un protocole a été effectué avec la direction de l'hôpital concernant les décès. Notre intervention sur demande aura lieu tous les jours de 9 h à 18h.

Questions orales.

Mr URRIBELAREA : demande où en est la programmation d'essai en cas d'inondation. Mr le Maire précise que le plan de sauvegarde est mis à jour.

Le logiciel a été actualisé (n° de téléphone et adresses).

Des essais ont été réalisés récemment avec les écoles concernées par les inondations et les élus.

Une simulation générale sera faite auprès de la population hors de la période hivernale.

Un groupe électrogène est prévu comme dépense au budget pour palier à une panne générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture cette séance. La séance est levée à 0 h 45.

Le Maire

*Le secrétaire de séance désigné
Pierrette MICHEL*